



Plus d'infos ?
 Vous trouverez
 le baromètre
 socio-économique
 sur fgtb.be

Le nombre de sociétés de management a été multiplié par dix en dix ans. Cela entraîne une baisse considérable des recettes publiques, car cela permet d'échapper facilement à l'impôt.

60.000
 SOCIÉTÉS DE MANAGEMENT

Le nombre de travailleuses malades de longue durée dépasse le demi-million, soit une augmentation de 28 % depuis 2018. Plus d'un quart des personnes en arrêt maladie de longue durée souffre de troubles mentaux, tels que la dépression ou le burn-out.

500.000+
 MALADES DE LONGUE DURÉE

des travailleuses à temps partiel ne l'ont pas choisi

40%

des femmes travaillent à temps partiel

40,5%

des travailleuses occupent un emploi à temps partiel

26,4%

TEMPS PARTIEL

Les flexi-jobs (330 millions d'euros) et les jobs étudiants (1,2 milliard d'euros) engendrent aujourd'hui un manque à gagner de plus d'un milliard et demi d'euros par an pour la collectivité. Ils ne contribuent pas à la sécurité sociale et sont en concurrence avec les emplois réguliers qui, eux, y contribuent.

1,53 milliards €
 FLEXIBILITÉ

SALAIRES

+0%

Voici l'évolution du pouvoir d'achat au cours des dix dernières années. Les bénéfices des entreprises augmentent, tandis que le pouvoir d'achat est bloqué par la norme salariale (loi de '96).

SALAIRE VS. PRODUCTIVITÉ

28% <> 12%

La productivité des travailleurs-euses a augmenté de 28 % depuis 1995. Cela signifie que vous créez 28 % de richesse en plus par heure travaillée. Toutefois, votre salaire brut n'a augmenté que de 12 % au cours de la même période. Où sont passés les 16 % restants ? Vers les bénéfices des entreprises.

CADEAUX AUX ENTREPRISES

16 milliards €

En 2024, 16 milliards d'euros ont été alloués aux entreprises sous forme de subsides salariaux et réductions de cotisations sociales. Comme par hasard, ces généreux « cadeaux aux entreprises » sont souvent oubliés dans les discours alarmistes sur le « coût élevé de la main-d'œuvre en Belgique ».

ÉCART SALARIAL F/H

19,9%

Les femmes gagnent 19,9 % de moins que les hommes par an (sans tenir compte de la durée du travail). L'écart salarial entre les femmes et les hommes diminue légèrement, mais beaucoup trop lentement.

RÉMUNÉRATIONS ALTERNATIVES

8,5 milliards €

Dans notre pays, en 2024, 8,5 milliards d'euros ont été accordés sous forme de rémunérations alternatives (chèques-repas, voitures de sociétés, CCT90, téléphone, internet, etc.). Ces formes de rémunérations ne contribuent pas ou peu à la sécurité sociale et ne permettent pas aux travailleurs-euses de se constituer des droits sociaux, par exemple pour la pension.

IMPÔT

43% <> 23%

Le revenu moyen belge est imposé à 43 %. Pour les revenus les plus élevés - les 1 % les plus riches - c'est tous les jours la fête, car ils ne sont imposés qu'à hauteur de 23 %.

Baromètre 2025

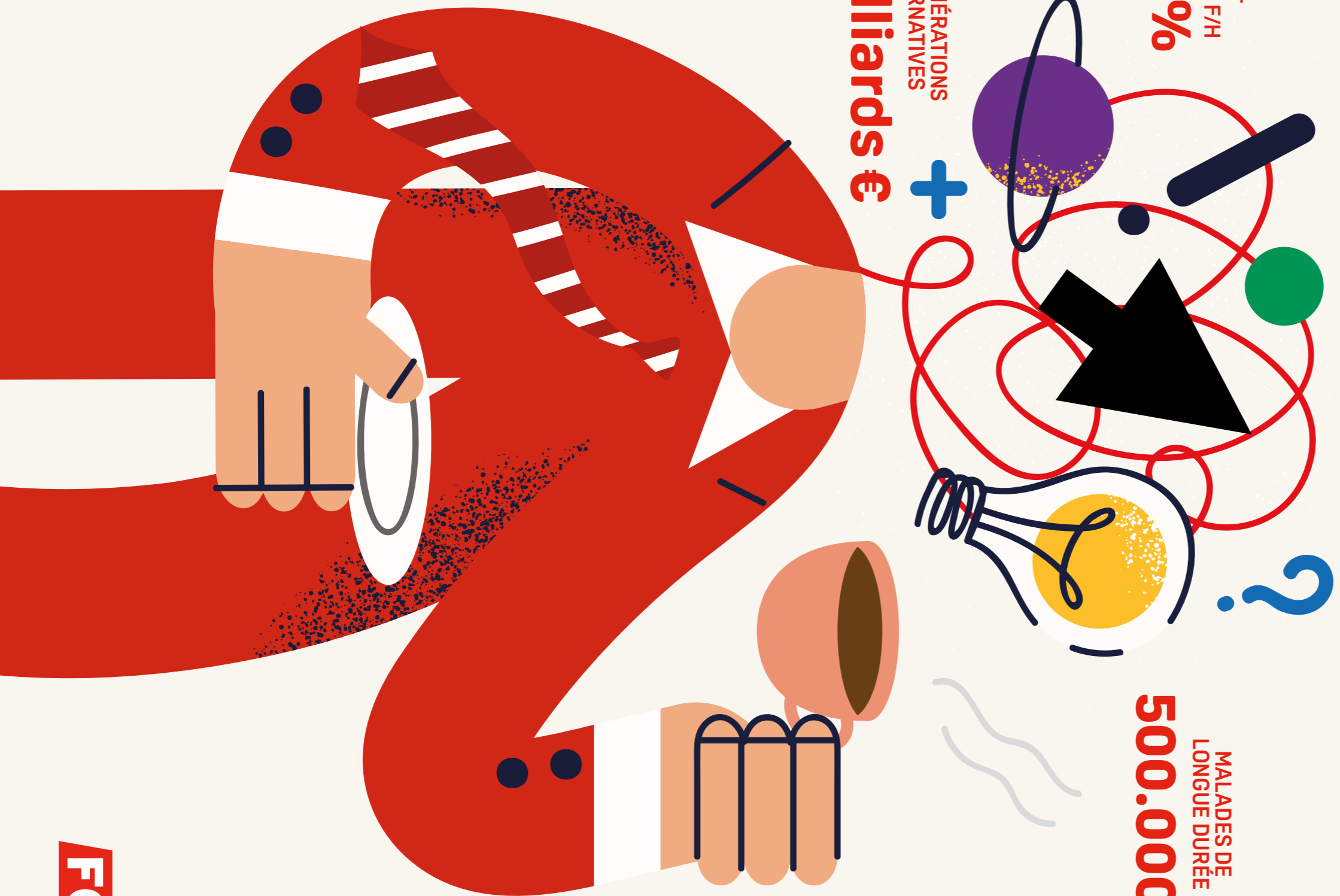
LES FAITS, RIEN QUE LES FAITS

SALAIRES
+0%

ÉCART
SALARIAL F/H
19,9%

MALADES DE
LONGUE DURÉE
500.000+

RÉMUNÉRATIONS
ALTERNATIVES
8,5 milliards €



Plus d'infos ?
Vous trouverez
le baromètre
socio-économique
sur fgtb.be

